

Mardi 10 mars 2020

Coronavirus/COVID-19 : la Ville de Rouen mobilisée

Face à l'évolution de l'épidémie de Coronavirus, même si à ce jour la Normandie et la Seine-Maritime ne font pas partie des territoires les plus impactés, la Ville de Rouen est mobilisée afin d'anticiper et de protéger les Rouennaises et les Rouennais. Pour permettre à la nation de continuer à fonctionner, des mesures simples sont préconisées par les Autorités sanitaires et d'ores et déjà mises en œuvre par la municipalité.

1 – Concernant le fonctionnement de l'administration et des équipements municipaux :

- L'affichage des consignes à adopter est effectué dans l'ensemble des sites municipaux afin de rappeler les gestes barrières (se laver régulièrement les mains, tousser ou éternuer dans son coude, utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter, porter un masque si vous êtes malade).
- Ces consignes sont rappelées régulièrement aux agents municipaux, avec une attention particulière pour les agents en contact avec du public. Du gel hydroalcoolique est commandé pour mettre à disposition de ces agents.
- Un recensement des agents revenant de zones à risques est actualisé en continu.

Si la crise prenait une ampleur le nécessitant, le plan de continuité pourra être activé selon l'évolution de la situation afin d'assurer un service public minimum. La Ville est également en capacité de faire travailler certains agents en télétravail si besoin.

2 – Pour les crèches et les écoles :

- Dans les crèches, des mesures de restriction pour l'entrée des parents dans les sections ont été mises en place.
- Dans les écoles, une vérification des stocks de savons, la pose de distributeurs et l'approvisionnement matin, midi et soir sont effectués. L'arrêté préfectoral demandant aux élèves et aux enseignants résidant dans l'Oise de ne pas se rendre dans les établissements scolaires de la Seine-Maritime ne concerne pas la Ville de Rouen. Il n'y a en effet pas d'élèves et d'enseignants provenant de l'Oise dans les écoles rouennaises.
- Pour le périscolaire, plusieurs lavages de main sont effectués dans la journée :
 - Le matin : 1 lavage de main entre l'arrivée (au plus tôt 7h45) et 8h30
 - Le midi : 1 lavage de main avant repas, 1 après repas, 1 après activité
 - Le soir : 3 lavages de mains entre 16h30 et 18h00

Le choix d'activité avec peu de contacts manuels et des distances de 1m et plus est privilégié. Mêmes consignes pour l'extrascolaire avec 1 lavage de main par heure de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

3 – Concernant les personnes âgées :

- Dans le seul EHPAD géré par la Ville, les visites aux résidents sont interdites, sauf cas exceptionnels déterminés avec la direction de l'établissement en lien avec l'ARS. Pour les personnes qui seraient autorisées à rendre visite aux résidents, du gel hydroalcoolique est mis à leur disposition, ainsi que la mise en place d'un registre des entrées et des sorties afin d'assurer un suivi en cas de contamination.
- Des mesures sont également prises dans les résidences pour personnes âgées (logements autonomes) gérées par la Ville : gel hydroalcoolique, affichage des consignes et suspension des activités associatives générant des visites extérieures. La restriction des visites extérieures est également recommandée.
- La Ville va communiquer auprès des personnes âgées isolées afin de rappeler les consignes à suivre (mesures barrières et numéros à contacter en cas de problèmes...).

4 – Concernant les élections municipales :

- Le Ministère vient de donner des consignes pour permettre le bon déroulement des élections en toute sécurité pour les électeurs et celles et ceux qui tiennent les bureaux. L'affichage des consignes données par l'Etat sera effectué à l'entrée des 60 bureaux de vote de la Ville afin de rappeler les gestes barrières.
- Des points d'eau avec du savon seront à disposition des électeurs dans chaque bureau de vote pour pouvoir se laver les mains.
- Du gel hydroalcoolique a été acheté pour les personnes qui vont passer la journée dans les bureaux de vote (présidents, assesseurs, personnels administratifs).
- Les stylos sont prévus en nombre et seront nettoyés régulièrement. Les électeurs peuvent apporter leur propre stylo afin d'économiser à condition que l'encre soit bleue ou noire et indélébile.
- Il est aussi conseillé aux électeurs d'effectuer leur vote aux heures les plus creuses (milieu de matinée 9h00/10h30, en début d'après-midi 13h00/16h00) afin d'éviter la présence d'un trop grand nombre d'électeurs dans les bureaux en même temps.
- Les services de la Ville travaillent à la mise en œuvre des préconisations concernant l'organisation des bureaux (distance de précaution), la signalétique etc...

Toutes les informations utiles sont à retrouver sur le site internet de la Ville www.rouen.fr et sur nos réseaux sociaux (Facebook, Twitter).